



Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie,
du Climat et de la Prévention des risques
Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du
Climat et de la Prévention des risques
244, Boulevard Saint -Germain
75007 Paris

Paris, le 20 novembre 2024

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de la tribune parue dans le journal Le Point le 29 octobre dernier, et qui vous est adressée. Cette tribune vous appelle à cesser de subventionner le chauffage au bois en raison de son supposé impact climatique et sanitaire néfaste. Dans le contexte budgétaire actuel imposant des choix rigoureux, elle prétend présenter une solution « clé en main » en cessant de subventionner le chauffage au bois sans en mesurer les conséquences.

Proposer d'arrêter le soutien au bois-énergie, c'est en réalité faire la promotion des énergies fossiles. Les auteurs de cette tribune vont d'ailleurs jusqu'à affirmer que le bois émet plus de CO₂ que le charbon et le gaz. Cette affirmation nie de manière fallacieuse le caractère renouvelable du bois-énergie et le cycle du carbone biogénique. Contrairement aux fossiles, dont les émissions sont définitivement ajoutées à l'atmosphère, le CO₂ émis par la combustion du bois prélevé dans le cadre d'une gestion durable des forêts aura préalablement été absorbé, assurant ainsi une neutralité carbone à l'échelle d'une vie humaine. Il aura également permis la croissance de bois d'œuvre de qualité qui stockera du CO₂ après récolte, la valorisation de bois accidentels, la remise en état des forêts et le renforcement de la capacité de croissance et donc de stockage du CO₂ par la forêt.

Proposer d'arrêter le soutien au bois-énergie, c'est négliger les fondements scientifiques de l'équation énergétique de notre pays. Tous les scénarios récents (RTE, ADEME, Négawatt) montrent en effet que, même après avoir réduit de 40% notre consommation d'énergie, développé massivement les énergies renouvelables électriques et le nucléaire, il restera encore à couvrir près de la moitié de notre consommation énergétique, part qui ne pourra pas être électrifiée. Afin d'équilibrer cette équation énergétique et répondre aux besoins des Français et des entreprises, le bois-énergie constituera un élément absolument central, aux côtés de la géothermie et solaire thermique. Renoncer à développer le bois-énergie, c'est donc faire le choix de maintenir notre pays dans une dépendance stratégique vis-à-vis des Etats-Unis, desquels nous importons du gaz fossile depuis que l'Europe s'est détournée de la Russie, et des pays producteurs du Moyen-Orient. Le bois-énergie au contraire, largement disponible et géré durablement en France, renforce notre souveraineté et sécurité énergétique.

Proposer d'arrêter le soutien au bois-énergie, c'est enfermer les ménages dans une dépendance à la volatilité des prix des énergies fossiles, en particulier dans la ruralité, plutôt que de leur donner accès à une énergie renouvelable au prix stable et compétitif. L'arrêt des subventions reviendrait à fragiliser de nombreux foyers en les rendant plus vulnérables aux hausses de prix du gaz, du fioul et de l'électricité, renforçant la précarité énergétique au lieu de lutter contre.

Proposer d'arrêter le soutien au bois-énergie, c'est ignorer complètement son rôle pour les forestiers dans leurs actions quotidiennes de gestion durable des forêts. Si la gestion forestière vise en priorité à fournir du bois d'œuvre, le bois-énergie constitue un maillon indissociable de l'équilibre économique du secteur. En fragilisant cet équilibre, les forestiers seraient privés d'un outil très important pour mener à bien leurs missions, notamment dans l'objectif de rendre nos forêts plus résilientes et plus adaptées au changement climatique.

Enfin, proposer d'arrêter le soutien au bois-énergie, c'est ralentir les progrès pour améliorer la qualité de l'air. Sur ce point aussi les auteurs de la tribune se trompent : les outils de politique publique qu'ils remettent en cause (Fonds Chaleur, MaPrimeRénov, Fonds Air Bois, etc) visent précisément à améliorer la qualité de l'air, en accélérant le renouvellement du parc ancien qui est le réel émetteur de particules fines. Le débat sur l'impact sanitaire de la pollution de l'air doit d'ailleurs être enrichi d'une approche qui ne se limite pas à celle des émissions. Car en matière sanitaire, c'est bien la question des concentrations, c'est-à-dire l'air réellement respiré par les Français, qui compte. Le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) a d'ailleurs confirmé en octobre 2024 que le secteur résidentiel contribuait à hauteur de seulement 22% aux concentrations annuelles de PM_{2.5}. Il convient également de rappeler que le bois énergie joue un rôle majeur dans la décarbonation de l'industrie et des réseaux de chaleur. Dans ce secteur, les chaufferies collectives et industrielles sont soumises à de fortes exigences et des contrôles stricts en matière d'émission de polluants atmosphériques et sont équipées de systèmes de filtration performants. Les chaufferies ayant une puissance supérieure à 1 MW doivent ainsi respecter la réglementation sur les Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE).

Au regard de ces différents éléments, nous vous appelons, Madame la Ministre, à poursuivre les efforts du Gouvernement pour nous aider à sortir de notre dépendance aux énergies fossiles en maintenant le soutien au bois-énergie.

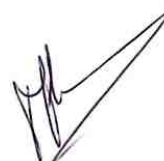
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Jules NYSSSEN
Président, SER



Pascal GUILLAUME
Président, FEDENE



Mathieu FLEURY
Président, CIBE